



<https://www.citsmr.org> - [info@citsmr.org](mailto:info@citsmr.org)

## Compte-rendu citoyen de l'assemblée publique du conseil municipal de Saint-Marc-sur-Richelieu tenue le 13 juin 2023

**Avertissement** : Ce compte-rendu a été rédigé à partir de notes prises par un ou des citoyens présents à l'assemblée. Des vérifications ont été faites auprès de ces sources mais il est toujours possible que se glissent quelques imprécisions. Pour simplification, les deux périodes de questions des citoyens sont rapportées à la fin du compte-rendu. On trouvera à la fin du compte-rendu la liste et l'explication des sigles utilisés.

On pourra trouver la version officielle du procès-verbal de l'assemblée du mois précédent du conseil municipal ainsi que les enregistrements vidéo à l'adresse internet suivante : <http://smsr.quebec/seances-du-conseil-et-proces-verbaux/>

Les séances du conseil municipal sont désormais diffusées en direct. Les enregistrements des séances sont accessibles sur la même page que les procès-verbaux. Le lien pour regarder en direct la diffusion des assemblées du conseil est le suivant :

<https://us06web.zoom.us/j/85851173672?pwd=NnVzWWNlVFFlNnEyTGdhdkV4b1pwQT09>

Les procès-verbaux des comités consultatifs municipaux (CCU, CCE, CCL) se trouvent à l'adresse internet suivante : <http://smsr.quebec/comites-consultatifs/>

- 1 Après l'adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière assemblée, les conseillers approuvent les dépenses du mois dernier pour un total de 260 045 \$.
- 2 Les citoyens présents apprennent la démission de la conseillère Annie Houle. Pour des raisons techniques et juridiques, elle n'était pas éligible, puisque la résidence où elle habite, bien qu'ayant son adresse civique à Saint-Marc-sur-Richelieu, est située sur une portion de terrain qui relève du cadastre et de la juridiction de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil. Lecture est faite de sa lettre de démission dans laquelle elle déclare maintenir tous ses engagements à titre de bénévole (Comité d'embellissement, Société d'Histoire Cournoyer, etc.).
- 3 **Rapports des activités des élu.e.s depuis la dernière assemblée du conseil :**
  - 3.1 Le conseiller **Réal Déry**
    - 3.1.1 A visité le nouveau centre de tri situé à Mont-Saint-Hilaire
    - 3.1.2 Annonce que la SQ sera présente sur notre territoire pendant un bon moment avec un radar détecteur de vitesse qui a déjà donné lieu à plusieurs contraventions.

3.1.3 Remercie Mme Annie Houle pour tout le travail qu'elle a accompli à titre de conseillère.

**3.1.4 La conseillère Marie-Claude Racine**

3.1.5 Souligne la tenue de la Fête de l'Eau par une journée venteuse mais qui a donné lieu à de belles réalisations.

3.1.5.1 Rappelle que le CCL est à la recherche de membres citoyens pour identifier les besoins et organiser les multiples activités proposées par le comité. On demande aux personnes intéressées de manifester leur intention avant le 30 juin.

3.1.5.2 Annonce la tenue de la Fête Nationale pour le 23 juin.

3.1.5.3 Remercie Mme Annie Houle pour tout le travail accompli.

3.1.6 Le conseiller **Alain Lavallée**

3.1.6.1 A participé à la visite du nouveau centre de tri de la MRCVR situé à l'angle de la route 116 et de la Grande Allée à Mont-Saint-Hilaire. Il s'informerait des statistiques de fréquentation des Saint-Marcois.

3.1.6.2 Exprime ses remerciements à Mme Annie Houle pour les services inestimables qu'elle a rendus à titre de conseillère municipale.

3.1.7 Le conseiller **Maurice Rolland** a aussi participé à la visite du centre de tri.

3.1.8 Le Maire suppléant, **John Bradley** s'est acquitté de ses fonctions statutaires de représentation et d'administration.

4 Les conseillers accordent le contrat de vidange des fosses septiques à la Firme Sanivac pour un coût de 148 \$ par unité traitée.

5 Les conseillers adoptent une nouvelle procédure de paiement à la Municipalité de Saint-Amable pour les services d'entraide intermunicipale.

6 La Municipalité mandate M. Jean-Sébastien Chaume (de la firme Vital Roy, arpenteur-géomètre) pour signer au nom de la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu tous les formulaires relatifs à la construction du nouveau quai multidisciplinaire qui sera construit pour remplacer le quai actuel.

7 Les membres du conseil délèguent MM Réal Déry et Alain Lavallée comme représentants au congrès annuel de la FQM, du 28 au 30 septembre.

8 Les conseillers acceptent le projet d'agrandissement d'une résidence sur la rue Saint-Joseph.

9 Les conseillers soumettent à la CPTAQ une demande d'utilisation non agricole d'une partie de terrain afin de pouvoir éventuellement y faire passer les canalisations d'aqueduc et d'égouts du futur développement immobilier afin de les brancher sur les réseaux actuels qui sont situés sous la route 223. Au sujet de l'installation de ces conduites, à une citoyenne qui demande qui en sera responsable, on répond que c'est la responsabilité des promoteurs du projet de développement immobilier de s'en charger sous la supervision de la Municipalité.

10 Afin d'harmoniser entre les municipalités de la MRCVR les procédures d'utilisation des services de la « Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu », un règlement sur les animaux (#4-2323) sera adopté lors de la prochaine assemblée du conseil. On pourra trouver le texte de ce règlement en suivant le lien :

<https://smsr.quebec/wp-content/uploads/2023/06/Projet-de-r%C3%A8glement-4-2023-r%C3%A8glement-relatif-aux-animaux.pdf>

## 11 QUESTIONS CITOYENNES

- 11.1 **Deux citoyens** soulignent la piètre qualité du sondage proposé par internet aux citoyens dans le cadre de la consultation relative au projet de développement immobilier actuellement à l'étude.
- 11.1.1 Il est impossible de revenir sur des items auxquels on a déjà répondu afin de consulter ou modifier ses réponses en vertu d'informations ou de réflexions survenues ultérieurement.
- 11.1.2 Trop peu de questions portent sur le développement lui-même.
- 11.1.3 Il n'y a pas assez de questions ouvertes (auxquelles les répondants peuvent répondre par du texte et développer leurs idées).
- 11.2 **Un citoyen** déplore la signalisation routière déficiente sur la rue de l'Anse. Le panneau exigeant la vitesse de 40 km/h est situé trop loin de la jonction de la route 223, de sorte que les véhicules qui s'engagent sur la rue de l'Anse peuvent continuer à rouler à 80 km/h sur une bonne distance avant d'être obligés de ralentir. On lui répond que la situation sera corrigée sans délai.
- 11.3 **Une citoyenne** engage les élus à se limiter à la construction de 220 nouvelles unités d'habitation conformément aux exigences de la MRCVR pour le futur développement immobilier.
- 11.4 **Cette même citoyenne** souligne que la tenue récente d'une fête familiale dans son voisinage aurait pu occasionner des risques pour la sécurité des résidents et des passants. On lui répond qu'elle aurait dû faire appel à la SQ.
- 11.5 **Un citoyen** déplore le fait que l'entretien d'un rang où on ne retrouve que peu d'habitations encourt des dépenses abusives. On lui répond que les services publics (police, pompiers, ambulances) doivent avoir accès à toutes les résidences du territoire.
- 11.6 **Une citoyenne** demande si on a procédé à l'évaluation des coûts des structures et des revenus de taxes engendrés pour la municipalité par le nouveau développement. On lui répond que les coûts des structures sont à la charge des promoteurs. Plus tard, dans une vingtaine d'années, ce sera à la municipalité de supporter les dépenses de mise à jour.
- 11.7 **Une autre citoyenne** s'informe du traitement des données générées par les panneaux-radar disposés à certains endroits de la municipalité. On lui répond qu'aucune opération n'a été faite à ce sujet depuis un an et demi. D'ailleurs, dans le cas du panneau de la rue de l'Anse, il est situé tellement près de la route 223 qu'il enregistre également les signaux de vitesse émis par les voitures qui y circulent, ce qui fausserait toute conclusion qu'on pourrait tirer de leur analyse.
- 11.8 **On apprend** qu'environ 185 personnes ont déjà répondu au sondage sur le développement immobilier.
- 11.9 **Toujours au sujet du sondage**, une citoyenne demande ce qui se produira si la majorité des répondants sont contre tout développement immobilier et que la Municipalité abandonne le processus. Les promoteurs la poursuivront-ils en justice? On lui répond qu'on ne connaît pas leurs intentions mais que puisqu'ils ont acquis les terrains dans un certain contexte juridique concernant la dimension des lots, leurs plans devront respecter ces normes pour pouvoir être acceptés.

- 11.10 **En ce qui concerne la pétition** déposée le mois dernier par les « Citoyens engagés pour un développement responsable » et qui demandait la formation d'un comité consultatif ad hoc pour encadrer le processus d'aménagement de la zone concernée, les élus s'engagent à consulter les citoyens.
- 11.11 **En rapport avec la gestion des Publisac**, quelqu'un demande s'il est possible d'avoir quelques points de chute pour leur distribution sur la rue de l'Anse. En réponse on lui suggère de communiquer à la compagnie qui offre ce service et d'étudier la question avec ses représentants.
- 11.12 **Un citoyen** s'informe de la date à laquelle seront tenues les élections partielles pour le choix d'un.e maire.sse et d'un.e conseiller.e pour combler les postes vacants au conseil. L'élection sera tenue le dimanche 27 août avec une possibilité de vote par anticipation le dimanche 20 août.

### Liste des sigles utilisés

<b>ADMQ :</b>	Association des directeurs municipaux du Québec
<b>AIBR :</b>	Aqueduc intermunicipal du Bas-Richelieu
<b>ARTM :</b>	Autorité régionale de transport métropolitain
<b>CABVR :</b>	Centre d'action bénévole de la Vallée du Richelieu
<b>CCE :</b>	Comité consultatif en environnement (comité municipal)
<b>CCL :</b>	Comité consultatif en loisirs (comité municipal)
<b>CCU :</b>	Comité consultatif d'urbanisme (comité municipal)
<b>CLD :</b>	Centre local de développement (organisme régional)
<b>COMBEQ :</b>	Corporation des officiers municipaux et en environnement du Québec
<b>COVABAR :</b>	Comité de concertation et de valorisation du bassin versant de la rivière Richelieu
<b>CRE :</b>	Conseil régional de l'environnement (organisme régional)
<b>FARR :</b>	Fonds d'appui au rayonnement des régions (programme du gouvernement du Québec)
<b>FQM :</b>	Fédération québécoise des municipalités
<b>GES :</b>	Gaz à effet de serre
<b>GIEC :</b>	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
<b>MADA :</b>	Municipalité amie des aînés
<b>MAMH :</b>	Ministère des Affaires municipales et de l'habitation
<b>MDJ :</b>	Maison des jeunes « La Traversée »
<b>MRCVR :</b>	Municipalité régionale de comté de la Vallée du Richelieu
<b>MTQ :</b>	Ministère du transport du Québec
<b>OBNL (ou OSBL) :</b>	Organismes à but non lucratif
<b>PMAD :</b>	Plan métropolitain d'aménagement et de développement
<b>PRIMADA :</b>	Programme d'infrastructures Municipalité amie des Aînés
<b>SEMECS :</b>	Société d'économie mixte de l'est de la couronne sud (Usine de biométhanisation des résidus organiques)
<b>SHSMSR :</b>	Société d'horticulture de Saint-Marc-sur-Richelieu
<b>SQ :</b>	Sûreté du Québec
<b>SSI :</b>	Service de sécurité et incendies (organisme municipal)
<b>PIIA :</b>	Plan d'intégration et d'implantation architecturale
<b>TECQ :</b>	Taxe sur l'essence et contribution du Québec